

SIGNATURE DES CHARTES DES COMMUNES

ENERG'ETHIQUES

MARCHE-SALON DES MANDATAIRES – 14 FEVRIER 2008

Discours de Monsieur Paul FURLAN, Président de l'UVCW

Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les mandataires locaux,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'être présents aujourd'hui et je remercie les Ministres André Antoine et Jean-Claude Marcourt de m'avoir permis d'introduire cette manifestation, qui donne le coup d'envoi du plan "communes énerg-éthiques".

Ce plan permet aujourd'hui à 95 communes wallonnes de bénéficier de l'appui d'un conseiller en énergie. Véritable pivot pour la mise en œuvre de politiques transversales, ce conseiller va aider nos communes à créer une réelle dynamique de gestion énergétique, pour que l'énergie soit un facteur pris en compte dans l'ensemble de nos actions.

Au nom de ces 95 communes, permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Ministre en charge de l'Energie, Monsieur le ministre en charge de l'Emploi, d'avoir conjugué vos actions pour renforcer

les moyens humains et l'expertise des pouvoirs locaux, et de nous soutenir ainsi en tant que moteurs de l'action locale.

La maîtrise énergétique est devenue une question centrale pour les communes, comme pour l'ensemble de nos concitoyens d'ailleurs.

Lors du Carrefour de l'énergie organisé en octobre dernier par l'Union des Villes et Communes de Wallonie, j'ai eu l'occasion de rappeler les nombreux défis posés aux pouvoirs locaux par le réchauffement climatique et les enjeux liés à l'évolution des politiques énergétiques ainsi que leurs impacts sur les finances locales. Ainsi l'augmentation générale du prix des énergies couplée aux conséquences de la libéralisation des marchés nous incite à accélérer nos efforts en vue de réduire nos consommations énergétiques et l'impact des activités humaines sur notre climat.

J'aimerais évoquer avec vous quelques pistes d'actions à développer et les conditions qui permettront aux communes de les mettre en œuvre.

La première piste est liée au patrimoine communal. La commune possède et gère un parc important de bâtiments, et le potentiel d'économie d'énergie y est généralement important.

Améliorer l'efficacité énergétique est une nécessité et les gestionnaires, tant politiques que techniques, s'y attellent,

notamment en développant des partenariats public-privé. Divers investissements ne s'y prêtent toutefois pas car leur temps de retour est trop long pour le secteur privé. Les gestionnaires sont trop souvent freinés dans leurs actions par le manque de moyens disponibles.

La Région a dégagé, récemment, un budget conséquent pour subsidier les investissements économeurs d'énergie dans les bâtiments communaux et scolaires : le programme UREBA a été doté d'une enveloppe globale de 50 millions d'euros, dont 25 millions pour l'octroi de subventions au taux exceptionnel de 75%. Ce soutien régional mérite d'être souligné. Il s'agit cependant d'un premier pas au regard des besoins – et ils sont immenses. Des moyens financiers très importants sont indispensables dans un futur proche pour permettre aux communes de faire face à l'ampleur des investissements nécessaires pour rendre leurs bâtiments énergétiquement performants.

D'autant que l'Europe impose aux autorités de montrer l'exemple d'une gestion efficace de l'énergie pour stimuler les citoyens. La directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques va dans ce sens.

La certification énergétique des bâtiments, qui sera organisée à partir de septembre 2009 suite à l'adoption en droit wallon du décret sur la performance énergétique des bâtiments, attribuera une « carte

d'identité énergétique » aux bâtiments neufs comme existants. Dans les bâtiments publics, ce certificat devra être affiché de manière lisible et visible par le public. La réalisation de cette certification nécessitera elle aussi de dégager des moyens importants, et ne pourra être laissée à la charge des finances locales.

La seconde piste d'action que je souhaiterais évoquer est l'intégration de la dimension énergétique dans l'aménagement du territoire. On le sait, les options stratégiques prises en matière d'implantations de nouveaux bâtiments et de nouvelles activités, d'organisation de l'espace public et du bâti, ont des répercussions sur les consommations d'énergie. Le bâtiment le plus performant du point de vue énergétique, mais installé au milieu des champs, occasionnera des consommations importantes en termes de déplacement notamment. Les communes doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle en la matière afin de favoriser les économies d'énergie, la mobilité douce et les transports en commun ou encore le recours aux énergies renouvelables.

Le dernier aspect que je souhaiterais aborder est le rôle des communes en matière de sensibilisation et de motivation à une utilisation rationnelle de l'énergie. Ce rôle d'information vise d'abord son personnel, les usagers des bâtiments communaux, les citoyens. Il importe également que soient informés et conseillés les

candidats bâtisseurs ou à la rénovation, et les différents acteurs opérant sur son territoire (entreprises, commerces, sociétés de logements...). L'utilisation rationnelle de l'énergie et l'efficacité énergétique doivent être l'affaire de tous, une préoccupation quotidienne des propriétaires, gestionnaires et usagers.

Pouvoir dispenser une information de première ligne à nos concitoyens et les accompagner dans leurs démarches est indispensable pour amplifier l'action des 12 Guichets de l'énergie répartis sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne. Gageons que demain, Monsieur le Ministre, ce maillage soit encore étoffé et que toutes les communes de Wallonie, puissent faire bénéficier à leurs concitoyens de tels services.

Les conseillers en énergie qui travailleront dès demain dans les 95 communes présentes aujourd'hui permettront de travailler activement aux 3 aspects que je viens d'évoquer avec vous. Ils pourront compter sur un appui spécifique de la nouvelle cellule énergie de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, créée avec le soutien du Ministre en charge de l'énergie. Cette cellule est chargée d'encadrer et d'assurer la formation des conseillers en énergie mais aussi d'offrir assistance et conseil et d'informer toutes les communes en ce qui concerne la problématique énergétique.

Je voudrais conclure, Messieurs les Ministres, en insistant encore, auprès de vous et auprès de l'ensemble du gouvernement wallon, sur la nécessité d'assurer un financement stable et adéquat des pouvoirs locaux wallons, capable de leur permettre de remplir pleinement leur rôle au niveau local. Vous savez que cette thématique me tient à cœur. Deux revendications me semblent aujourd'hui indissociable de la thématique qui nous réunit: il s'agit d'une part de l'activation de la redevance gaz, programmée dans la déclaration de politique régionale, et d'autre part de la question de l'éclairage public, pour laquelle l'Union des Villes et Communes œuvre, vous le savez, pour mettre fin au paiement par les communes de la TVA sur la redevance de voirie qui leur revient, ainsi que pour mettre à charge des GRD une obligation de services publics pour l'entretien du réseau d'éclairage public communal. Cette opération, avantageuse pour le citoyen puisque l'obligation de service public est moins onéreuse que le paiement de l'entretien du réseau au travers des impôts locaux, permettra aux communes de bénéficier d'une bulle d'oxygène d'une vingtaine de millions d'euros.

Ces questions doivent aujourd'hui mobiliser le gouvernement wallon, afin de permettre aux communes d'assurer le financement de leurs missions auprès des citoyens.

Je vous remercie.